

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 266-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2014.RRGR.1205

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PBD (Leuenberger, Trubschachen) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 444/2015 du 22 avril 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Concentration décentralisée de l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé de:

1. reloger les administrations cantonales, à l'exception des branches de l'administration en contact étroit avec le public, dans des bâtiments fonctionnels en périphérie ou dans l'agglomération, et
2. de vendre les bâtiments ainsi libérés au centre de Berne.

Développement:

L'administration cantonale possède actuellement de nombreux objets au centre ville de Berne. Des Directions complètes (ECO, SAP, JCE, POM, FIN) sont installées en vieille ville. Elles occupent des bureaux et des logements de grande valeur et contribuent largement à l'impression de vide qui règne au centre ville le soir et le week-end. Ces administrations n'apportent cepen-

dant pas grand-chose à la ville. En vendant et en transformant ces bâtiments, le canton de Berne peut faire beaucoup pour vivifier les centres ville.

La grande majorité des immeubles occupés par l'administration le sont pour des raisons historiques. La plupart de ces locaux ne sont pas vraiment fonctionnels et leur entretien engloutit des sommes astronomiques. Déménager l'administration dans des bâtiments fonctionnels en périphérie permettrait d'offrir à l'administration des locaux idéaux. Les bâtiments fonctionnels sont nettement moins chers à entretenir et améliorent dans le même temps l'attractivité du lieu de travail.

Chaque jour aux heures de pointe, les collaborateurs et collaboratrices doivent se frayer un chemin jusqu'à leur bureau au centre ville. Ce flux de pendulaires pèse sur le réseau de transports, déjà fortement chargé. Déplacer l'administration dans l'agglomération permettrait de lutter activement contre cette tendance. L'infrastructure des transports dans les centres serait soulagée et on pourrait remettre à plus tard l'augmentation des capacités, voire s'en passer complètement.

Les entreprises semi-publiques (Swisscom, CFF, La Poste, etc.), mais aussi des unités administratives fédérales se sont déjà engagées sur la voie de la concentration décentralisée ; certaines ont même déjà terminé ce processus. En déménageant à Bümpliz, l'Intendance des impôts du canton de Berne a joué un rôle de pionnier.

Les unités administratives qui entretiennent des contacts étroits avec le public, comme l'office du registre du commerce, les postes de police ou le bureau des documents d'identité, resteront au centre.

Des logements pourront voir le jour dans les bâtiments actuellement utilisés par l'administration. Cela attirera les bons contribuables en ville et participera ainsi au financement des charges de centre urbain. De nouveaux contribuables s'installeront en lieu et place des administrations, malgré contributrices fiscales. Une telle mesure permet aussi d'agir contre le prétendu manque de logements en vieille ville.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre ainsi que des autres modalités d'exécution du mandat, et la responsabilité de la décision lui incombe.

Depuis des années et dans les cas qui s'y prêtent, le Conseil-exécutif a pour objectif de déplacer l'administration cantonale installée dans les locaux de la vieille ville dans un ou plusieurs bâtiments administratifs. Aussi, en 2006 déjà, après la fusion de l'Office des bâtiments et de l'Administration des domaines, l'ancien bâtiment de la Münstergasse 24 qui abritait cette dernière a été vendu. Cette année-là également, l'Intendance des impôts et le Service archéologique ont déménagé de leurs locaux en vieille ville et au Kirchenfeld pour s'établir dans des bureaux à Bümpliz. Les immeubles sis Münstergasse 1 et 3 et Junkerngasse 63 ont ainsi été libérés et vendus et le bail de l'objet en location au Kirchenfeld résilié.

La recherche d'un nouvel objet pour le Service cantonal des monuments historiques qui est réparti sur deux sites est en cours. Dès que toutes les garanties auront été obtenues pour le nouveau site, les locaux de la Münstergasse 32 pourront être mis en vente. D'autres bâtiments de la vieille ville devraient être cédés dès que des solutions s'esquisseront pour leurs utilisateurs actuels.

Le projet d'un centre administratif cantonal au Schermen qui a débuté il y a environ dix ans a été stoppé pour des raisons de coûts. Si les locaux administratifs du canton en vieille ville doivent être supprimés, ils devront être remplacés par des objets en location.

L'Office des immeubles et des constructions s'efforce d'opter pour des solutions décentralisées en cas de besoin en locaux supplémentaires pour les unités basées en centre-ville ou de regroupement de sites. Il convient de ne pas surestimer les effets positifs sur les flux de pendulaires, car l'expérience montre que les collaborateurs et les collaboratrices habitant à l'extérieur se rendent dans les sites administratifs décentralisés en transitant le plus souvent uniquement par la gare centrale de Berne.

Aujourd'hui déjà, les objets en vieille ville qui sont libérés suite au déplacement de certaines unités administratives sur d'autres sites sont en règle générale vendus. Plusieurs immeubles ont ainsi pu l'être ces dix dernières années et d'autres ventes sont prévues. Une vente échelonnée génère des prix plus élevés et contribue à améliorer la situation financière du canton.

Bâtiments vendus ces dix dernières années :

- Münstergasse 24 (ancienne Administration des domaines)
- Junkerngasse 63 (ancienne Intendance des impôts)
- Münstergasse 1 + 3 (ancienne Intendance des impôts)
- Nydegasse 1 + 2, Grosser Muristalden 1 + 2 (pavillons des ponts)
- Herrengasse 9/11 (cure)
- Herrengasse 13 (appartements)

Le retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville et la vente d'immeubles qui se libèrent au centre-ville constituent des tâches permanentes qui doivent dans la mesure du possible continuer à être effectuées dans les prochaines années ; cela doit toutefois se faire par étapes afin qu'il n'y ait pas trop d'immeubles en vente en même temps sur le marché. Dans l'optique de poursuivre cette pratique, le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion.

Au Grand Conseil